Assemblée générale ordinaire du 3 avril 2025
Rapport d'activités 2025 - Plan d'actions 2026

Un changement d'échelle

L'année 2025 marque un tournant dans l'histoire de la FACC. Après cinq années de mobilisation bénévole intense, la Fédération a reçu du CNC un premier soutien structurel de 40 000 euros — reconnaissance officielle de son rôle dans le paysage de l'action culturelle cinématographique et de l'éducation à l'image.

Ce financement a ouvert depuis près de 9 moins une phase nouvelle, celle d'une structuration professionnelle, au service de la mission que portent collectivement les membres. Il enclenche un processus qui, sur plusieurs années, doit permettre à la FACC de s'affirmer comme une voix fédérative crédible, outillée et représentative auprès des institutions nationales et des partenaires professionnels.

Ce moment intervient dans un contexte difficile : fragilisation des financements publics, recomposition des écosystèmes professionnels, tensions croissantes sur les modèles d'action culturelle. C'est précisément dans ce contexte que la FACC est la plus nécessaire — pour représenter, relier, alerter et proposer tout en prenant soin des engagements de ses membres.

Le partenariat CNC : un cadre structurant

La convention signée avec le CNC à l'été 2025 pose les bases d'un partenariat stratégique articulé autour de trois axes :

- La structuration nationale du réseau des acteurs de l'action culturelle cinématographique et audiovisuelle ;
- L'élaboration d'un cadre d'études partagé — cartographie, panorama, baromètre annuel ;
- La participation aux espaces de dialogue institutionnel et interprofessionnel.

Un premier échange avec le CNC le 19 septembre 2025 a permis de poser les fondations d'un suivi partagé. Un rythme d'échanges réguliers est acté. La FACC a réaffirmé sa disponibilité pour contribuer aux suites du rapport Geffray sur l'éducation au cinéma et aux images.

La FACC a également rappelé son rôle d'alerte collective sur les fragilités des acteurs de terrain — coupes budgétaires locales, retards de paiement, effritement des cofinancements — en assumant un rôle d'interface au service du secteur.

Programme d'action : six axes opérationnels

Le conseil d'administration a validé en juillet 2025 les grands équilibres du programme d'action, structuré autour de six axes complémentaires. Ces axes s'organisent en deux ensembles : les deux premiers relèvent du fonctionnement général de la Fédération ; les quatre suivants constituent les missions et actions transversales du projet fédéral.

FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL

1

Structuration associative et pilotage stratégique

Refondation des statuts (AGE d'octobre 2025), introduction de quatre collèges de représentation, adoption d'un règlement intérieur, mise en place d'outils de pilotage partagés. Mission de coordination générale confiée à Olivier Meneux via prestation, permettant un renforcement immédiat du pilotage stratégique et de la représentation institutionnelle.

2

Consolidation budgétaire et élargissement des partenariats financiers

Mobilisation de nouvelles ressources pour réduire la dépendance à un financeur unique : rapprochement avec la Caisse des Dépôts et Consignations, contacts à engager avec la SCAM et la SACD, structuration d'un plan de formation mobilisant l'AFDAS. L'observatoire national constitue un vecteur de coproduction associant institutions, collectivités et réseaux professionnels. Budget 2026 présenté à 81 400 €, avec recours ponctuel au report à nouveau dans le cadre du plan de structuration 2025–2026.

MISSIONS ET ACTIONS TRANSVERSALES DU PROJET FÉDÉRAL

3

Animation de réseau et adhésions

Campagne de consolidation des adhésions. Prise de contact avec les adhérents dans les territoires. Structuration de groupes de travail thématiques : liberté de diffusion et diversité culturelle ; financements et soutenabilité ; rémunération et statut des intervenants. Campagne d'adhésion élargie prévue en 2026.

4

Études, panorama et observatoire de l'action culturelle

Lancement du chantier d'observation : élaboration d'une méthodologie, conception des outils de repérage, guide d'entretien semi-directif. Première série d'entretiens auprès d'acteurs représentatifs. Objectif : un baromètre annuel coopératif, outil de référence pour les politiques publiques et les réseaux professionnels.

5

Dialogue territorial et coopérations

Cartographie des dynamiques régionales existantes. Table ronde co-organisée avec l'ACID à Cannes sur les coupes budgétaires. Audition auprès de Régions de France sur les conventions État–Régions. Groupe de travail inter-organisations (FACC, ACID, SPI, SRF, ARP, Boucle documentaire) sur le renouvellement des conventions 2026–2028.

6

Visibilité, influence et production éditoriale

Refonte intégrale du site internet (livraison premier semestre 2026). Mise en place d'outils numériques mutualisés. Publication de textes à portée politique sur les transformations du secteur. Lancement d'une lettre d'information renouvelée en 2026.

Ce qui a été engagé en 2025

GOUVERNANCE ET STRUCTURATION

La révision statutaire, conduite depuis juin 2025 avec un groupe de travail dédié et l'ensemble du conseil d'administration, introduit plusieurs évolutions majeures : la création de quatre collèges de représentation (national, territorial, proximité, individuel), la formalisation d'instances souples (groupes de travail, espaces de coopération territoriale, référents), et la clarification des modalités de gouvernance. Ces évolutions ont été adoptées lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 octobre 2025.

Le règlement intérieur, finalisé à l'automne, vient compléter ce socle, en précisant les conditions d'adhésion, les modalités d'élection et les droits et obligations des membres. Une architecture documentaire commune — espace partagé, tableaux de bord, fiches pratiques — a été déployée pour sécuriser les processus collectifs.

TRAVAUX COLLECTIFS EN COURS

Trois groupes de travail sont en phase de structuration :

- Liberté de diffusion, programmation et diversité culturelle : documenter les pressions à la programmation, élaborer des outils de veille et de soutien, produire des analyses partagées.
- Financements, modèles économiques et soutenabilité : veille et observation financière, analyse des effets des baisses de crédits, identification de modèles de soutenabilité différenciés. Une initiative avec l'IFSIC est en cours pour un dispositif de prêt-relais face aux retards de paiement.
- Rémunération et statut des intervenants : état des lieux des pratiques dans les régions, élaboration d'un référentiel partagé, contribution à la prise en compte des enjeux sociaux dans les politiques culturelles.

DIALOGUE INTERPROFESSIONNEL

En 2025, la FACC a initié un cycle d'échanges avec Régions de France, la SPI, la SRF, l'ARP, l'ACID et la Boucle documentaire. Elle a été présente à Cannes (table ronde sur les coupes budgétaires) et à Lussas, et auditionnée par Régions de France en juillet. Elle poursuit ses échanges avec la SCAM et entend développer des coopérations plus formelles avec les organisations proches de son cœur de mission.

> La FACC assume une logique de d'interface et d'articulation des réseaux centrée sur ses thématiques fondamentales : les territoires, l'éducation à l'image, et l'action culturelle cinématographique. Elle concentre ses forces sur la cohérence, l'utilité et la méthode, tout en restant ouverte aux coopérations élargies.
>
> — Programme stratégique et opérationnel FACC, 2025–2026

Perspectives 2026 : consolider et amplifier

RENFORCER LES RESSOURCES HUMAINES ET FINANCIÈRES

La Fédération a sollicité un renouvellement du soutien du CNC pour 2026, dans une logique pluriannuelle. L'objectif est de stabiliser un modèle opérationnel qui permette à la FACC de poursuivre ses engagements sans peser sur la disponibilité bénévole de ses membres.

Le budget 2026, présenté à cette Assemblée générale, est construit sur des bases délibérément prudentes et réalistes. Il fait appel de manière transparente à 10 000 € de report à nouveau — non par fragilité, mais pour ne pas sous-financer les actions engagées dans une année encore de transition. Ce prélèvement ponctuel sur les réserves constitue un choix de gestion responsable, pleinement assumé dans le cadre du plan de structuration 2025–2026.

ÉLARGIR L'ASSISE FINANCIÈRE DE LA FÉDÉRATION

L'exercice 2026 doit enclencher un renforcement structurel de la base de ressources. Plusieurs pistes sont identifiées et en cours d'instruction :

- Un rapprochement avec la Caisse des Dépôts et Consignations, dont les orientations en faveur des dynamiques culturelles territoriales ouvrent des perspectives réelles ;
- Des contacts à engager avec la SCAM et la SACD, dont les missions d'accompagnement des pratiques professionnelles s'articulent naturellement avec les axes de travail de la FACC ;
- La structuration d'un plan de formation pour les acteurs du secteur, susceptible de mobiliser des financements AFDAS ;
- L'observatoire national, qui représente une base sérieuse pour rechercher des financements dans une logique de coproduction, associant institutions publiques, collectivités, réseaux professionnels et partenaires de la recherche.

> Ce type de dispositif partagé ouvre naturellement des voies de financement que la FACC seule ne pourrait pas mobiliser. La co-construction de l'observatoire avec les régions garantit sa légitimité politique et son ancrage dans les réalités des territoires.
>
> — Note de présentation — Partenariat FACC / Régions de France, mars 2026

LE PARI DU PLAN DE STRUCTURATION 2025–2026

C'est au fond l'ambition centrale de ce plan à deux ans : poser les fondations d'une fédération professionnellement équipée, financièrement moins dépendante d'un financeur unique, et reconnue comme un acteur incontournable du dialogue sectoriel. Si cet objectif n'était que partiellement atteint à l'horizon 2027, il faudrait en tirer les conséquences avec lucidité — en adaptant peut-être le format ou le périmètre d'action. Mais sur une structure beaucoup plus solide qu'aujourd'hui, avec des outils étayés, une légitimité institutionnelle acquise, et un réseau de partenaires qui n'existait pas il y a cinq ans.

PRODUIRE LE PREMIER BAROMÈTRE NATIONAL

L'ambition est de livrer, d'ici juin 2026, un premier panorama de l'action culturelle cinématographique — construit avec et pour les professionnels, utile aux décideurs publics et aux réseaux. Ce baromètre posera les fondations d'un observatoire national coopératif. Un comité de suivi est envisagé pour en piloter la gouvernance, associant l'Archipel des Lucioles, le réseau des pôles régionaux, les réseaux Lycéens au cinéma et les acteurs de la diffusion culturelle.

PARTICIPER AUX NÉGOCIATIONS DES CONVENTIONS ÉTAT–RÉGIONS

Le renouvellement des conventions de coopération État–Régions 2026–2028 constitue un enjeu majeur pour le secteur. La FACC s'est positionnée pour accompagner ce processus : analyser les conventions existantes, identifier les leviers d'amélioration, co-construire des propositions avec les réseaux partenaires, et porter la voix des adhérents dans les négociations avec les DRAC et les Régions.

Un engagement dans la durée

La FACC devient une structure fédératrice reconnue, dotée d'outils, d'un cap politique réaffirmé et d'une méthode de travail. L'année 2026 doit confirmer cette dynamique — en stabilisant le fonctionnement, en élargissant l'assise financière, en rendant visibles les réalités du secteur, et en faisant entendre, dans le champ des politiques culturelles, une voix claire, constructive et ancrée dans les territoires. C'est collectivement que cette ambition peut se réaliser.